

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil intercommunal ARASMAC
du 20 juin 2024 à la Grande Salle de Lully, à 19h00**

Présidence : M. Eric Rondot
Secrétaire : Mme Marta Da Cunha
Présences : Selon la liste des présences

M. E. Rondot (Président), ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux membres du Comité de direction (CODIR), ainsi qu'à tous les membres des communes présents du Conseil intercommunal ARASMAC, ayant répondu à la convocation, qui a été adressée aux communes conformément aux statuts de l'Association.

Ordre du jour :

1. Signature de la liste des présences
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Assermentation de nouveaux conseillers communaux
4. Adoption du procès-verbal du 28 septembre 2023
5. Adoption du procès-verbal du 14 mai 2024 – AJEMA
6. Préavis N° 01/06.2024 – Comptes et rapport de gestion 2023
7. Communications du Bureau
8. Communications du Comité de direction ARASMAC
9. Nomination commissions ad hoc
10. Divers et propositions (date et lieu de la prochaine séance)

1. Liste des présences

17 communes excusées : Buchillon, Chavannes-Le-Veyron, Chigny, Clarmont, Denens, Hautemorges, La Sarraz, L'Isle, Lully, Mollens, Pompaples, Prévèrenge, Romanel-sur-Morges, Saint-Livres, Saint-Oyens, Tolochenaz, Vufflens-Le-Château.

9 communes absentes non excusées : Berolle, Cuarnens, Dizy, Etoy, Mauraz, Mont-la-Ville, Montricher, Saubraz, Senarclens.

30/56

Le quorum est atteint, l'Assemblée peut siéger et délibérer valablement.

2. Adoption de l'ordre du jour

Modification de l'ordre du jour pour rajouter le point 9 « Nomination commissions ad hoc ».

L'ordre du jour est adopté par l'Assemblée.

3. Assermentation nouveaux conseillers

M. E. Rondot (Président) prie les personnes qui participent pour la première fois à la séance du Conseil intercommunal de bien vouloir se présenter devant l'Assemblée, afin de procéder à leur assermentation. Les personnes concernées sont MM. Joachim Cretegny (Cossonay) et Yves Charrière (Aubonne)

Le Président demande à l'Assemblée de se lever pour la lecture de la prestation de serment. Après avoir pris connaissance et accepté cette dernière, MM. Cretegny et Charrière sont considérés comme membres du Conseil Intercommunal et peuvent dès à présent participer aux délibérations.

4. Adoption du procès-verbal du 28 septembre 2023

Le procès-verbal est adopté à majorité – 3 abstentions.

5. Adoption du procès-verbal du 14 mai 2024 (AJEMA)

Le procès-verbal est adopté à majorité – 3 abstentions.

6. Préavis N° 01/06.2024 – Comptes et rapport de gestion 2023

M. L. Tissot (Moiry), lit le rapport dont les conclusions sont identiques à celles du préavis du CODIR. La discussion est ouverte.

Vote

1. D'approuver les comptes de l'exercice 2023 relatifs aux buts principaux CSR, AAS et CRD :
 - a. CSR (Centre social régional) – Centre de charges 71000 – **accepté à l'unanimité**
 - b. AAS (Agences d'assurances sociales) – Centre de charges 72000 – **accepté à l'unanimité**
 - c. CRD (Centre régional de décisions) – Centre de charges 72300 - **accepté à l'unanimité**
2. D'approuver les comptes de l'exercice 2023 relatifs au but optionnel AJEMA et AFJ :
 - a. AJEMA (Accueil de jour des enfants de la région Morges-Aubonne) – Centre de charges 73100 – **accepté à majorité – 2 abstentions**
 - b. AFJ (Accueil familial de jour) – Centre de charges 73300 – **accepté à l'unanimité**
3. D'approuver le rapport de gestion de l'année 2023 - **accepté à l'unanimité**
4. De donner décharge au Comité de direction pour les comptes et la gestion 2023 - **accepté à l'unanimité**

7. Communications du Bureau

M. E. Rondot (Président) présente sa démission du poste de Président du Conseil intercommunal. Il informe qu'il présidera l'assemblée pour la dernière fois lors de la séance du 26 septembre 2024 et demande aux personnes intéressées de préparer leurs candidatures. Il se tient à disposition pour tout complément d'information. Il remercie Mme Da Cunha pour la magnifique collaboration et son professionnalisme.

8. Communications du Comité de Direction ARASMAC

Mme V. Induni (Présidente du CODIR) informe que plusieurs préavis seront présentés au Conseil intercommunal du mois de septembre et que certaines commissions doivent être nommées :

- Nouveaux statuts du personnel ARASMAC
- Budgets 2025
- Extension de 60 à 144 places pour la structure Ptits Bouchons à Féchy
- Adhésion à l'AJEMA pour la structure P'tites couleurs à Denges pour 2025 à 24 places
- Structure de Là-Haut à Aubonne passage de 22 à 33 places

9. Nominations commissions ad hoc

M. E. Rondot (Président) informe que la Commission de gestion et finances se chargera du préavis concernant le budget 2025 et que deux commissions ad hoc doivent être nommées pour les préavis restants. La première étudiera le préavis sur les statuts du personnel de l'ARASMAC, s'agissant d'un préavis assez conséquent, et la deuxième, des trois préavis concernant l'AJEMA.

Il est demandé pourquoi le Conseil intercommunal doit étudier ces demandes alors que certaines concernent des communes ayant annoncé leur départ du réseau AJEMA à court terme.

Mme V. Induni (Présidente du CODIR) comprend que cela puisse porter à confusion, mais les demandes ayant été déposées maintenant, pour le 1^{er} janvier 2025, doivent impérativement être traitées.

M. E. Rondot (Président) demande aux personnes intéressées d'étudier le préavis sur les nouveaux statuts du personnel ARASMAC de lever la main.

La commission ad hoc est composée des personnes suivantes :

Mmes Ziba Salangros (Féchy), Jacqueline Botteron (Echichens), Aline Gicot (Lussy-sur-Morges), Sabrina Hansen (Yens) et MM. Laurent Guignard (Gimel) et Julien Hugo (Orny).

M. E. Rondot (Président) demande aux personnes intéressées d'étudier les 3 préavis AJEMA de lever la main.

Mme V. Induni (Présidente du CODIR) prie les communes sortantes (certaines concernées par ces préavis) de faire partie de ces commissions.

La commission ad hoc est composée des personnes suivantes :

Mmes Fabienne Perrin (Vullierens), Françoise Queiros (Ballens) et Anne-Marie Perret Gentil (Vaux-sur-Morges) et MM. Laurent Guignard (Gimel) et Willy Favre (Lavigny).

Mme V. Induni (Présidente du CODIR) demande aux membres des Commissions de se diriger vers le CODIR en fin de séance pour trouver des dates.

10. Divers & propositions

Mme F. Queiros (Ballens) informe qu'il est toujours compliqué de se parquer à Lully lors de ces séances du Conseil intercommunal.

M. E. Rondot (Président) informe l'Assemblée de la prochaine séance :

- Séance ordinaire du Conseil intercommunal ARASMAC – 26 septembre 2024 à 19h - Lully

La séance est levée à 19h40

Au nom du Conseil intercommunal

Eric Rondot
Président

Marta Da Cunha
Secrétaire

Lully, le 20.06.2024